

Editorial



Jacques Le Berre, directeur départemental de l'Équipement



René-Paul Lomi, directeur départemental de l'Agriculture et de la forêt

L'année 2008 a été marquée par une collaboration plus étroite entre les services de la direction départementale de l'équipement de la Manche et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Manche.

Tout au long de l'année et dans la perspective de rapprochement des deux services à compter du 1er janvier 2010, dix-neuf rencontres ont été organisées entre les agents de la DDE et de la DDAF sous forme de présentation réciproque des missions et de visites communes de sites ou d'ouvrages.

Cela constitue une bonne introduction aux synergies qui ne manqueront pas de se créer dès 2010 à la direction départementale des territoires et de la mer, qui regroupera des services de la DDE, de la DDAF et de la direction départementale des affaires maritimes.

C'est dans ce contexte de révision générale des politiques publiques que nos agents ont continué à se mobiliser afin de garantir une bonne qualité de service auprès des citoyens et des collectivités.

Ce rapport d'activité, qui ne se veut pas exhaustif, présente quelques faits marquants de l'activité de la DDE et de la DDAF, avec un objectif de développement durable.

L'année 2009 sera une année riche en événements avec la construction, sous l'autorité du préfet de département, de la direction départementale des territoires et de la mer. Il s'agit d'adapter l'organisation des services aux grandes missions d'aménagement durable des territoires, d'offrir une meilleure lisibilité pour les citoyens et les élus locaux et de décloisonner les services, au sein d'une direction interministérielle.

Ingénierie

Ingénierie d'Appui aux Territoires – nouveaux modes d'intervention des services de la DDE et de la DDAF

En 2008, le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques a précisé que l'ingénierie publique d'Etat n'avait pas vocation à concurrencer l'ingénierie privée. De ce fait, des circulaires conjointes MAP/MEEDDAT prévoient de mettre fin aux interventions d'ingénierie concurrentielle, en particulier de maîtrise d'œuvre, au plus tard le 31 décembre 2011, à l'exception de certaines missions dites "sensibles". L'ingénierie publique d'Etat sera ainsi recentrée sur l'Assistance Technique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et sur les capacités d'expertise pour compte propre et d'accompagnement des collectivités, selon 12 champs prioritaires du développement durable.

L'ingénierie d'appui aux territoires se fera donc sous deux formes :

- conseil-assistance : conseil formalisé par une simple lettre d'intention, conseil de partenariat réservée à la construction d'une démarche innovante au regard des objectifs du développement durable ;
- actions d'information ou de formation en direction des collectivités, de leurs élus et de leurs agents.

Vie des services

En 2008, 442 agents de la DDE et 81 agents de la DDAF ont participé à la réalisation des missions confiées à ces deux services de l'Etat.

En 2008, la DDE a poursuivi la mutualisation des fonctions supports avec la direction régionale de l'équipement de Basse-Normandie : la gestion des ressources humaines au 1er avril 2008 et la comptabilité qui prendra effet au 1er janvier 2009.

A la DDE et à la DDAF, l'année 2008 a vu se poursuivre un certain nombre d'actions déjà engagées telles que le tri sélectif des papiers et déchets, des achats et pratiques professionnelles éco-responsables. Quelques exemples :

DDE

- 9 tonnes de papier recyclé par an,
- 69% du parc de véhicules légers émettent moins de 120g/km de CO₂,
- achat d'un vélo électrique,
- mise en place d'un pool de véhicules favorisant le co-voiturage,
- 70% des ordinateurs sont équipés d'écrans plats moins consommateurs en énergie.

DDAF

- achat de papier issu de forêts gérées durablement,
- tri sélectif du papier,
- recyclage des cartouches d'impression via "la ligue contre le cancer",
- un véhicule hybride,
- lavage écologique des véhicules (2 litres d'eau)



La DDE en 2008

Le forum aménagement

Aménagement urbanisme

Lieu d'échange mis en place en 2007 pour débattre des sujets en relation directe avec les préoccupations des élus en tant qu'aménageurs, le forum aménagement est animé par la DDE en concertation avec l'association des maires, le conseil général et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Trois forums aménagement se sont tenus en 2008 réunissant à chaque fois une centaine de personnes.

- Celui du 28 avril 2008 avait pour thèmes la prise en compte et la mise en valeur des espaces agricoles dans la planification de l'urbanisme ; une démarche de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunal, à travers le témoignage de trois communes du canton de La Haye du Puits.
- Celui du 20 juin 2008 a mis en débat les extensions urbaines et les lotissements ; la carte communale en prenant pour exemple celle de Rauville la Bigot.
- Celui du 9 octobre 2008 a mobilisé un public important sur les questions liées à l'assainissement.



Dans le domaine de la planification de l'urbanisme

L'année 2008 a été marquée par la signature du partenariat entre la Préfecture, le Syndicat mixte et la DDE pour la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays saint-lois approuvé le 14 février 2008.

Les élus du SCoT du pays de Coutances ainsi que ceux du pays de la Baie du Mont Michel ont finalisé leur projet d'aménagement et de développement durable, pièce maîtresse sous-tendant le projet du SCoT.

Le SCoT du pays du Cotentin, "dernier-né" de la Manche, a également progressé considérablement en 2008 avec notamment la finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement par les élus.

Dans le cadre des réflexions du Grenelle de l'environnement sur la politique intégrée de la mer et du littoral, l'année 2008 a vu le lancement d'une étude méthodologique sur la construction de chapitres individualisés des SCoT valant schémas de mise en valeur de la mer.

Mission Aménagement de l'Espace

La Mission Aménagement de l'Espace (MAE), dont le préfet a confié l'animation à la DDE depuis 2005, est un outil de travail interministériel qui a en charge l'élaboration d'une position partagée des services de l'Etat sur les dossiers à enjeux en terme d'aménagement de l'espace. En 2008, les principaux chantiers de la mission ont porté sur : les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU), l'application du règlement national d'urbanisme (RNU), les bergeries d'ovins de pré-salés, la poursuite du partenariat noué entre la MAE et la Mission Environnement et Société de l'INRA.

Quelques chiffres

Le contexte économique a influé sur le nombre des demandes d'autorisations d'urbanisme : 6 924 permis de construire (-15%), 222 permis d'aménager (-25%), 66 permis de démolir (-64%), 3 971 certificats d'urbanisme portant sur des projets précis (-11%).

Toutefois, le nombre de demandes de certificats d'urbanisme de simple information a explosé (5 311, soit +248%), tandis que le nombre des dépôts de demandes de déclarations préalables (5 833, soit +4%) s'est globalement maintenu.

En ce qui concerne l'accessibilité des établissements recevant du public, la DDE a examiné 969 dossiers (-19%).

Mont Saint Michel

Outre son rôle en matière d'instruction des autorisations au titre de la gestion du domaine public et de la loi sur l'eau, la DDE de la Manche a assuré dans le cadre du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel :

- la conduite d'opération pour le compte du Syndicat Mixte « Baie du Mont Saint Michel » pour le barrage et les aménagements hydrauliques ;
- le pilotage de l'étude qui vise à définir les moyens et les outils pour requalifier de façon durable l'approche du Mont Saint Michel à partir de Pontorson.

Sécurité routière

Bilan accidentologie 2008 :

495 accidents corporels, 49 tués, 678 blessés sur les routes de la Manche en 2008.

Le nombre de tués est en très légère baisse par rapport à 2007 (-1). En revanche, on constate une augmentation du nombre de blessés.

La DDE a poursuivi les démarches partenariales sous le pilotage de la directrice de cabinet du préfet :

- organisation d'un village sécurité routière en partenariat avec le Conseil Général et la ville de Saint-Lô les 18 et 19 septembre 2008 à Saint-Lô
- élaboration d'un plan de contrôles routiers
- signature d'une charte avec l'association des maires du département de la Manche incitant les maires à nommer un élu correspondant sécurité routière.

Modernisation de l'habitat privé ancien

Habitat

Le département de la Manche s'est distingué cette année encore par une forte dynamique de réhabilitation de logements privés (1070 logements pour un montant total de 4,3 millions d'euros de subventions), ce qui a permis de satisfaire à 117 % les objectifs que s'était fixée l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Trois nouvelles opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont venues élargir les perspectives de production de logements sociaux privés et d'amélioration des logements vétustes pour les années à venir.

En partenariat avec les services de la DDE, la communauté de communes du Pays Granvillais a engagé une démarche de programme local de l'habitat (PLH) sur son territoire.

Le droit au logement opposable (DALO)

Politique de la ville

La commission de médiation a été saisie de 30 recours en 2008 : 10 ménages déclarés prioritaires pour un logement, 2 pour un hébergement. Au 31 décembre, 4 ménages avaient bénéficié de la mobilisation du contingent préfectoral. Les attributions de logement pour les 6 autres se poursuivront début 2009.

Démarrage de la phase opérationnelle de rénovation urbaine du quartier des Provinces à Cherbourg et du Val-Saint-Jean à Saint-Lô

- Quartier des Provinces à Cherbourg : 41 opérations déjà engagées sur les 90 d'équipements, de démolition et de reconstruction de logements sociaux prévues pour la période 2007/2012 pour un montant de 107 M€.
- Quartier du Val-Saint-Jean : une première vague de démolition à hauteur de 108 logements, lancement de 30 reconstructions sur site et aménagement d'un square.



Sûreté portuaire

Dans le département de la Manche, quatre ports sont concernés par l'application des dispositions du code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires (ISPS) : Cherbourg, Granville, Barneville-Carteret et Diélette. Cela implique la réalisation d'évaluation et de plan de sûreté portuaire. En 2008, les chantiers suivants ont été menés :

- Cherbourg : révision du plan de sûreté portuaire et des évaluations de sûreté portuaire
- Granville : validation de l'évaluation de sûreté portuaire
- Barneville-Carteret et Diélette : réalisation de l'évaluation de sûreté portuaire et adaptation des plans de sûreté des installations portuaires.

Sécurité des ouvrages de défense contre la mer

Maritime

La tempête des 10 et 11 mars 2008 a touché la côte ouest du département et rappelé la vulnérabilité de certains territoires à l'alaé de l'érosion et de la submersion marine. Les ouvrages de défense contre la mer mis en place dans le département visent normalement à protéger les zones bâties de ces aléas. En 2008, un outil de veille a été mis en place pour aider les opérateurs à effectuer la visite de ces ouvrages de façon simplifiée.

Utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) - DDE - Pacage - DDAF

Maritime

L'activité de pastoralisme sur les pré-salés du département de la Manche caractérise le territoire maritime des havres et de la baie du Mont Saint Michel. Cette activité se pratique sur le domaine public maritime géré par l'Etat, dont l'importance écologique est reconnue au niveau européen voire international. C'est pourquoi, un arrêté réglementant la pratique du pastoralisme a été pris en 2008 dans le respect des traditions locales, des milieux et des autres usages de ce domaine public.

Trois associations détenaient un arrêté d'autorisation d'occupation du territoire (AOT) jusqu'au 31 décembre 2008. La négociation pour le renouvellement s'est engagée avec les utilisateurs et les services concernés. Pour bénéficier d'une AOT en 2009, les candidats doivent déposer un plan de gestion établi dans le respect du milieu.

La Capitainerie de Cherbourg et son port





La DDAF en 2008

Aides directes

En 2008, les aides directes (couplées et découplées) ont représenté **135,8 M €** pour 9 300 déclarations de surface.
 Les aides couplées concernent les :
 ■ aides végétales pour 11,4 M € concernant 1 200 ha de colza, 101 600 ha de maïs, 5 800 ha d'orge, 38 000 ha de blé ;
 ■ aides animales pour 15,6 M €, soit 23 000 dossiers au titre de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), de la prime à l'abattage (PAB) et de la prime à la brebis.
 Les aides découplées ont concerné 10 258 détenteurs de droits à paiement unique (DPU) pour un montant de 108,8 M €.

Aides au développement rural

Les mesures agro-environnementales (MAE)
 Les nouvelles mesures agro-environnementales, décidées en 2007, sont intégrées dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013. Celles-ci sont déclinées par dispositifs dont les principales sont la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2), la Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) et les Mesures Agri-environnementales (MAE) territorialisées répondant à un critère de protection de la biodiversité ou de préservation de la ressource en eau. Ces mesures, souscrites par des exploitants volontaires pour une période de 5 ans, compensent les surcoûts et contraintes liées aux exigences des cahiers des charges et des pratiques agricoles. En 2008, le montant global des crédits engagés sur cinq ans pour 549 dossiers, tous financeurs confondus, s'élève à 10,8 M €.

Plan de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA) – plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) - Plan végétal pour l'environnement (PVE)

Ces plans constituent le socle de la politique de soutien aux investissements dans les exploitations d'élevage pour assurer la compétitivité et la durabilité des systèmes qu'elles développent dans le respect de l'environnement. En 2008, 514 dossiers PMPOA ont été financés à hauteur de 6,9 M €, 193 exploitants ont été subventionnés au titre du PMBE pour 4,3 M € et 56 dossiers PVE ont été engagés pour 335 k€.

Installations

La dotation d'installation des jeunes agriculteurs (DJA), aide en capital versée lors de l'installation participe au maintien d'un nombre d'exploitations suffisant pour entretenir le territoire (146 en 2008, 1,8 M € accordés en DJA). Le rythme des installations semble repartir après une diminution constatée lors des années 2002 à 2004 et liée à une baisse des cessations d'activité. Dans la Manche, les installations se font majoritairement en production laitière et dans le cadre de sociétés.



Aides au développement rural

Feader (leader), Fisac, Fnadt

Le MAP est chargé de la conduite du programme européen FEADER 2007-2013, second pilier de la PAC. Pour les axes 3 et 4 de ce programme "qualité de vie et diversification de l'activité rurale" et "développement dynamique des territoires", la DDAF a un rôle d'interlocuteur départemental, d'instructeur des dispositifs "services de base pour la population", et de service d'appui de proximité. Elle est associée à la mise en œuvre des 5 pôles d'excellence rurale. Elle fournit une certification technique pour les opérations achevées. En 2008, 10 opérations FISAC, pour 438 k€ de subvention, et 3 opérations FNADT ou CASDAR, pour un montant de 64 k€, ont été certifiées.

Tempête du 10 mars 2008

Une violente tempête s'est abattue sur les côtes le 10 mars 2008 et a sinistré certaines productions de moules et d'huîtres. La procédure "calamités agricoles" a été lancée. 57 ostréiculteurs et mytiliculteurs ont déposé un dossier d'indemnisation et obtenu un montant global de 187 k€.



Aides conjoncturelles

Crise ostréicole

Dès fin juin, des mortalités importantes ont été constatées sur le naissain et les jeunes huîtres. Les pertes constatées atteignaient près de 80 % en naissain et 50 à 60 % en huîtres d'un an. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche est intervenu à trois niveaux

- Une prise en charge d'intérêts de prêts par le fonds d'allègement de la charge financière (600 k€ pour 93 ostréiculteurs)
- Une possibilité d'octroi de prêts à court terme pour reconstituer le cheptel
- indemnisation par le fonds des calamités agricoles (4,5 M€ pour 125 dossiers)



Ile de Tatihou

Plan d'urgence démarré en novembre 2008

Aides conjoncturelles

Les prix de certaines matières agricoles ont chuté. En revanche, les coûts de production ont grimpé (énergie, engrais, produits phytosanitaires et aliments du bétail). Les productions ovines, de viande bovine et le maraîchage ont souffert. Ceci a conduit le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à mettre en place un plan d'urgence à la mi-novembre 2008, sous la forme de prise en charge des intérêts des annuités 2009, de prêts bonifiés ou non, de prêts à court terme et d'une exonération des cotisations sociales. Le département a été doté d'une enveloppe de 672 k€ pour les aspects financiers et de 373 k€ pour l'exonération des cotisations sociales.

Directeurs de la publication : Jacques LE BERRE, directeur départemental de l'équipement de la Manche - René-Paul LOMI, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Manche
 Responsables de la publication : Isabelle DENIS, chargée de communication (DDE) - Gisèle PATIN, chargée de communication (DDAF)
 Rédaction : Isabelle DENIS (chargée de communication) - Sophie RENOUF (assistance de communication) - Denis MEMPOU (webmaster)
 Conception graphique : Raphaël Lemaire en page - Dominique FICQON
 Photos : DDE 50 - DDAF 50 - Impression : Imprimerie Corbion SA

Eau

Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Le schéma d'alimentation en eau potable du département de la Manche a été élaboré en 2007/2008 par un comité de pilotage associant les services de l'état et les organismes financeurs. Il constitue un document d'orientation et d'aide à la décision, dans lequel les problèmes constatés trouvent leurs solutions à travers un ensemble de 148 propositions d'investissements et d'actions.

Police de l'eau

La DDAF, guichet unique de l'état, reçoit l'ensemble des dossiers déposés impactant l'eau et les milieux aquatiques à instruire au titre des articles L.214 et suivants du code de l'environnement. 310 dossiers ont été instruits à ce titre en 2008. Près de 700 contrôles ont été réalisés pour des ouvrages ou activités déclarés, autorisés ou en infraction pour défaut de porter à connaissance, 25 % des contrôles ont donné lieu à suites.

Mission Inter-Service de l'Eau (MISE)

Au travers de la MISE, les services ont participé en 2008 à l'élaboration des futurs S.D.A.G.E. (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux), outils de déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau. La mise en conformité des stations d'épuration (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) s'est poursuivie et le programme de préservation des Bassins d'Alimentation de Captage a été engagé, premières applications dans le domaine de l'eau des conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Convention ONEMA

La signature d'une convention entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le Préfet, a consacré l'installation dans le département de ce nouvel établissement public qui reprend une partie des activités de l'ex-CSP.

Ingénierie d'Appui Territorial (IAT)

2008 est caractérisée par la baisse de l'ingénierie du champ concurrentiel (45 contrats nouveaux contre 71 en 2007). Cependant les missions Gestion de Service Public (GSP)/Délégation de Service Public (DSP) sont maintenues afin de mettre place le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

Biodiversité

Forêt Bocage

Outre les missions régaliennes, les activités du service en matière forestière ont été marquées par la mise en œuvre des dispositifs d'aides aux investissements forestiers du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et des Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Concernant le bocage, une démarche "pilote" d'élaboration d'un plan de gestion du bocage à l'échelle des communes du Mesnil-Herman et du Mesnil-Opac a été engagée, dans le prolongement de l'aménagement foncier de ces communes.

Police de la nature

En 2008, les deux procédures établies en 2007 pour des défrichements non autorisés ont suivi leur cours. Un plan de contrôle coordonné des polices de l'environnement dans le département sera élaboré en 2009.

Natura 2000

Suite à la nouvelle programmation FEADER, un important travail de transposition des cahiers des charges a été entrepris par les opérateurs sous l'égide de la DDAF et de la DIREN.

Au titre de 2008, 10 contrats non agricoles ont été instruits. 9 ont été validés, pour un montant total engagé de 335 k€. En outre, un important programme de travaux sur le lit mineur et les berges de l'Airou, dont une partie est classée en site d'intérêt communautaire, a été validé et pourra débuter en 2009.

Chasse - Pêche

Le département de la Manche compte 18 000 chasseurs dont environ 6 à 8 000 chasseurs de gibiers d'eau.
 Pour le sanglier, la situation est globalement stable et sous contrôle, une nouvelle procédure a été mise en place en 2008 pour l'ouverture de la chasse anticipée au sanglier.
 Pour le chevreuil, qui colonise progressivement les territoires hors des massifs boisés, les attributions de plans de chasse sont en constante progression. Pour la campagne 2007-2008, 2 262 bracelets avaient été accordés et 2 087 animaux ont été déclarés prélevés.
 L'année 2008 a vu la mise en œuvre effective de la lutte par piégeage des ragondins et des rats musqués. Enfin 2008 a été marquée par un retour massif des voliers d'étourneaux à l'origine d'importantes nuisances.

Environnement

Environnement

Environnement



Rapport d'activité 2008

DDE - DDAF



Direction départementale de l'Équipement de la Manche
 Boulevard de la Dollée - BP 496
 50006 SAINT-LO Cedex
 Standard : 02 33 06 39 00
 Fax : 02 33 06 39 09
 Méil : ddaf50@developpement-durable.gouv.fr
 Site internet : www.manche.developpement-durable.gouv.fr

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche
 Cité administrative - Bâtiment B - BP 60355
 50015 SAINT-LO Cedex
 Standard : 02 33 77 51 00
 Fax : 02 33 56 09 57
 Méil : ddaf50@agriculture.gouv.fr
 Site internet : www.ddaf.manche.agriculture.gouv.fr